

Bilan d'activités

2022

UDCCAS 35

SOMMAIRE

I - Présentation de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine	3
1.1. Rôle de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine	3
1.2. Composition.....	3
a) Adhérents.....	3
b) Evolution du nombre de CCAS/CIAS adhérents à l'UDCCAS 35 depuis 2013.	6
c) Evolution de la suppression des CCAS suite à la Loi NOTRe	11
d) Les instances statutaires.....	11
e) Le poste de permanent.....	15
II - Les actions	15
2.1. Estimation de la répartition des activités UDCCAS 35 en 2022.....	16
2.2. L'activité de l'UDCCAS 35 en 2022.	17
a) L'UNCCAS.....	18
b) Le Département d'Ille-et-Vilaine	24
c) L'Agence Régionale de Santé (ARS).....	26
d) L'ARS et le Département d'Ille-et-Vilaine.....	27
e) La Région Bretagne.....	27
f) Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) ; Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) ; Préfecture d'Ille-et-Vilaine	29
g) UDCCAS 35 : réunions UDCCAS 35, rencontres individuelles CCAS/CIAS, gestion de l'union, rencontre avec les autres UDCCAS.....	30
h) Rencontres partenariales et réunions de travail et d'informations.....	34
2.3. L'événement 2022 : les 20 ans de l'UDCCAS 35	36
2.4. Communication	40
a) Drive UDCCAS 35	40
b) Newsletter UDCCAS 35.....	41
c) Le site internet de l'UDCCAS 35	42

I - Présentation de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine

1.1. Rôle de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine

L'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine (UDCCAS 35) est une association - loi 1901 - d'élus locaux qui a été créée le 20 décembre 2002. Elle est le représentant local des CCAS et CIAS membres de l'Union Nationale des CCAS et CIAS (UNCCAS). Ces deux Unions sont complémentaires dans leurs actions pour accompagner élus et administrateurs nommés, ainsi que les professionnels communaux et intercommunaux de l'action sociale. Elles sont liées par leurs statuts.

Comme mentionné dans ses statuts, l'UDCCAS 35 est un moyen d'action politique et technique à l'échelle départementale, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Elle assure ainsi la coordination de proximité, l'animation et la mise en réseau des adhérents de l'UNCCAS au plan départemental afin de conforter leur développement et leur implication dans les politiques publiques de développement social, par une solidarité et une représentation locale identifiée et reconnue. L'UDCCAS 35 est un outil de lutte contre l'isolement des élus et agents de l'action sociale.

Elle a notamment pour missions de structurer et animer le réseau local afin de favoriser les échanges d'expériences, la diffusion d'informations et la sensibilisation aux nouveaux enjeux de l'action sociale, de représenter les CCAS et CIAS auprès des acteurs locaux ; ces derniers bénéficiant en retour d'un interlocuteur unique qui puisse être relais auprès des CCAS et CIAS adhérents.

1.2. Composition

a) Adhérents

Au 31 décembre 2022, l'UDCCAS 35 comptait 92 adhérents dont 89 CCAS, 2 CIAS et 1 EPCI. Cela représentait 123 communes (dont 7 couvertes par le CIAS à l'Ouest de Rennes, 9 couvertes par le CIAS de Liffré Cormier Communauté et 25 couvertes par l'EPCI Bretagne Romantique).

A noter : certains CCAS du territoire de Liffré Cormier Communauté et de l'EPCI de la Bretagne Romantique adhèrent à l'UDCCAS 35 en leur nom propre (en plus de l'adhésion du CIAS et de l'EPCI).

En termes de population, la représentation est d'environ **74,5%**, ce qui correspond à **802 810** habitants. La population Bretonne s'élève, quant à elle, à **1 079 498** habitants en 2021.

Au 31 décembre 2022, nous constatons que :

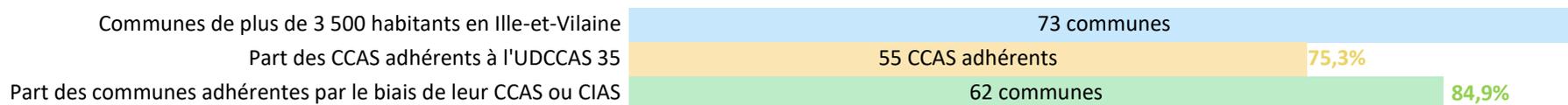
- **92** CCAS, CIAS et EPCI adhèrent à l'UDCCAS 35 ;
- **37%** des communes Bretonnes sont couvertes par le biais de leur CCAS, CIAS ou EPCI ;
- **37%** des CCAS et CIAS Bretonns adhèrent à l'UDCCAS 35 (242 CCAS/CIAS) ;
- **85%** des communes de plus de 3 500 habitants (73 communes de plus de 3 500 habitants sur le 35) sont adhérentes à l'UDCCAS 35 par le biais de leur CCAS ou CIAS (soit 62 communes) ;
- L'UDCCAS 35 couvre **74,5%** de la population Bretonne.

Adhérents UDCCAS 35 en 2022 par strate

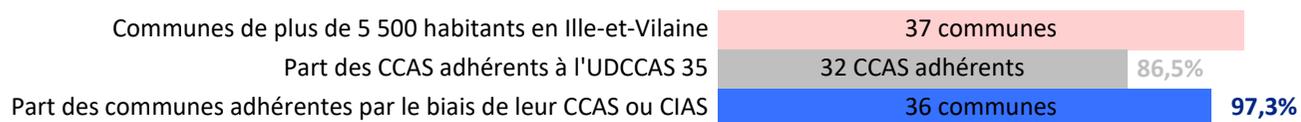
Nombre d'habitants	Nombre de CCAS	Augmentation des adhérents entre 2021 et 2022	Nombre de CCAS adhérents en 2022	% adhérents par rapport au nombre de CCAS	Nombre de communes couvertes par l'UDCCAS 35 (CCAS/CIAS/EPCI)
Moins de 1 500 hab.	84	=	9	10,7%	26
De 1 500 à 3 500 hab.	88	↑ (+3)	25	28,4%	36
De 3 501 à 5 500 hab.	34	↑ (+1)	23	67,6%	27
De 5 501 à 7 500 hab.	13	=	12	92,3%	14
De 7 501 à 9 500 hab.	6	=	6	100%	6
De 9 501 à 11 500 hab.	5	=	5	100%	5
De 11 501 à 13 500 hab.	2	=	2	100%	2
De 13 501 à 20 000 hab.	4	=	4	100%	4
De 20 001 à 50 000 hab.	2	=	2	100%	2
Plus de 50 000 hab.	1	=	1	100%	1
Total	239	↑ (+4)	89		123

Au 31 décembre 2022, tous les CCAS des 20 communes Bretiliennes les plus peuplées adhèrent à l'UDCCAS 35.

Part des adhérents parmi les communes Bretiliennes de plus de 3 500 habitants



Part des adhérents parmi les communes Bretiliennes de plus de 5 500 habitants



→ Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) publics

En 2022, l'Ille-et-Vilaine compte 30 SAAD publics, parmi lesquels 28 sont adhérents à l'UDCCAS 35 par le biais de leur CCAS ou CIAS.

Les SAAD représentent environ 1/3 des adhérents UDCCAS 35.

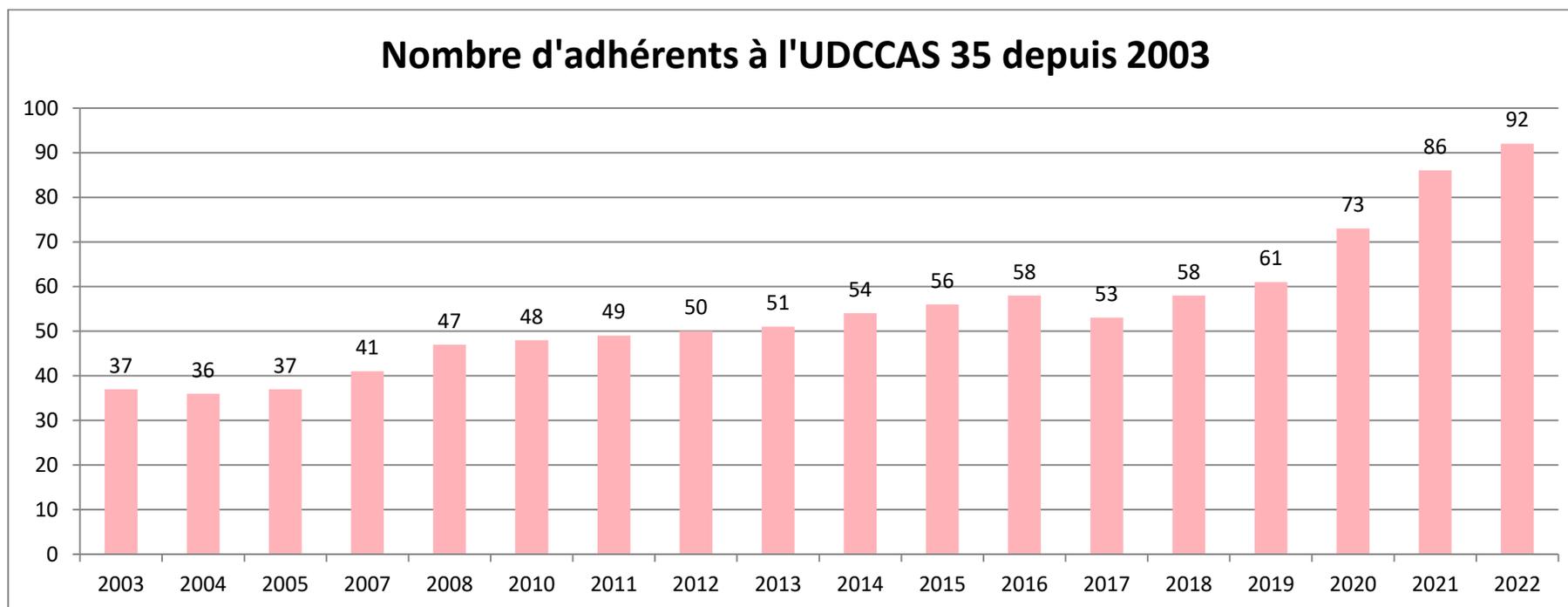
<i>Part des SAAD publics adhérents UDCCAS 35</i>	
<i>Au 01/01/2023</i>	
TOTAL SAAD gérés par un CCAS/CIAS dans le 35	30
TOTAL SAAD CCAS/CIAS adhérents UDCCAS 35	28
Part des SAAD CCAS/CIAS du 35 adhérents à l'UDCCAS 35	93,3%

b) Evolution du nombre de CCAS/CIAS adhérents à l'UDCCAS 35 depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de CCAS et CIAS adhérents à l'UDCCAS	53	55	54	58	53	58	61	73	89	92
Nombre de communes couvertes	63	64	64	72	67	72	74	87	120	123
Part des communes Brétiliennes couvertes par l'UDCCAS 35 (via leur CCAS, CIAS, EPCI)	17,8%	18,1%	18,1%	20,4%	19,4%	21,6%	22,2%	26,1%	36%	36,9%
Part de la population couverte (réf. INSEE au 01/01/2021 : 1 079 498 hab. en Ille-et-Vilaine)		61,4%	61,2%	64%	62,6%	63,8%	64%	66,1%	72,5%	74,5%

A noter : 333 communes en Ille-et-Vilaine au 01/01/2021 (source : INSEE)

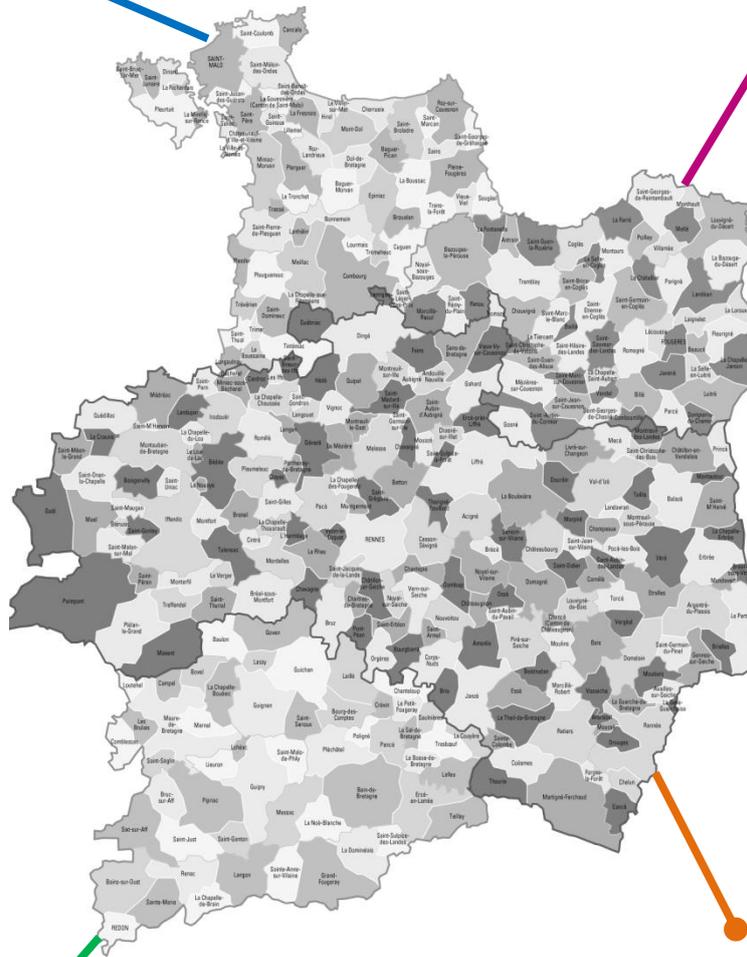
Au 31/12/2021, 252 CCAS et CIAS existent en Ille-et-Vilaine (source : Préfecture)



Quelques changements au 01/01/2023 suite à la Loi NOTRe

355 communes historiques
333 communes au
01/01/2023
(communes-nouvelles)

206 communes historiques
de -1 500 hab.
171 communes
de -1 500 hab. au
01/01/2023



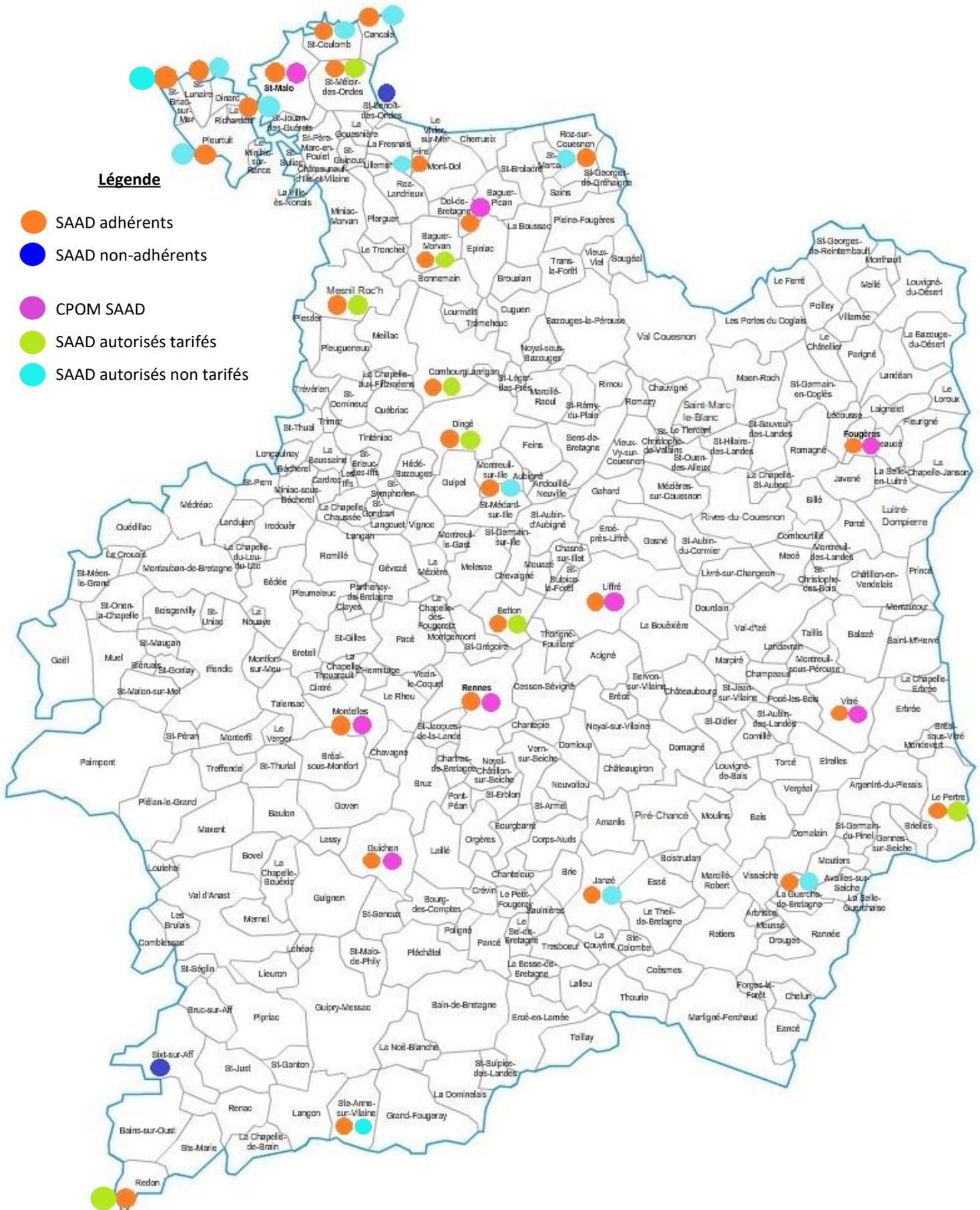
242 CCAS et CIAS
sur le 35 au
01/01/2023

87 CCAS supprimés
suite à la Loi NOTRe

Parmi les 171 communes
de -1500 habitants,
50,9% ont supprimé leur
CCAS

Carte d'Ille-et-Vilaine

SAAD publics : typologies et adhérents au 01/01/2023

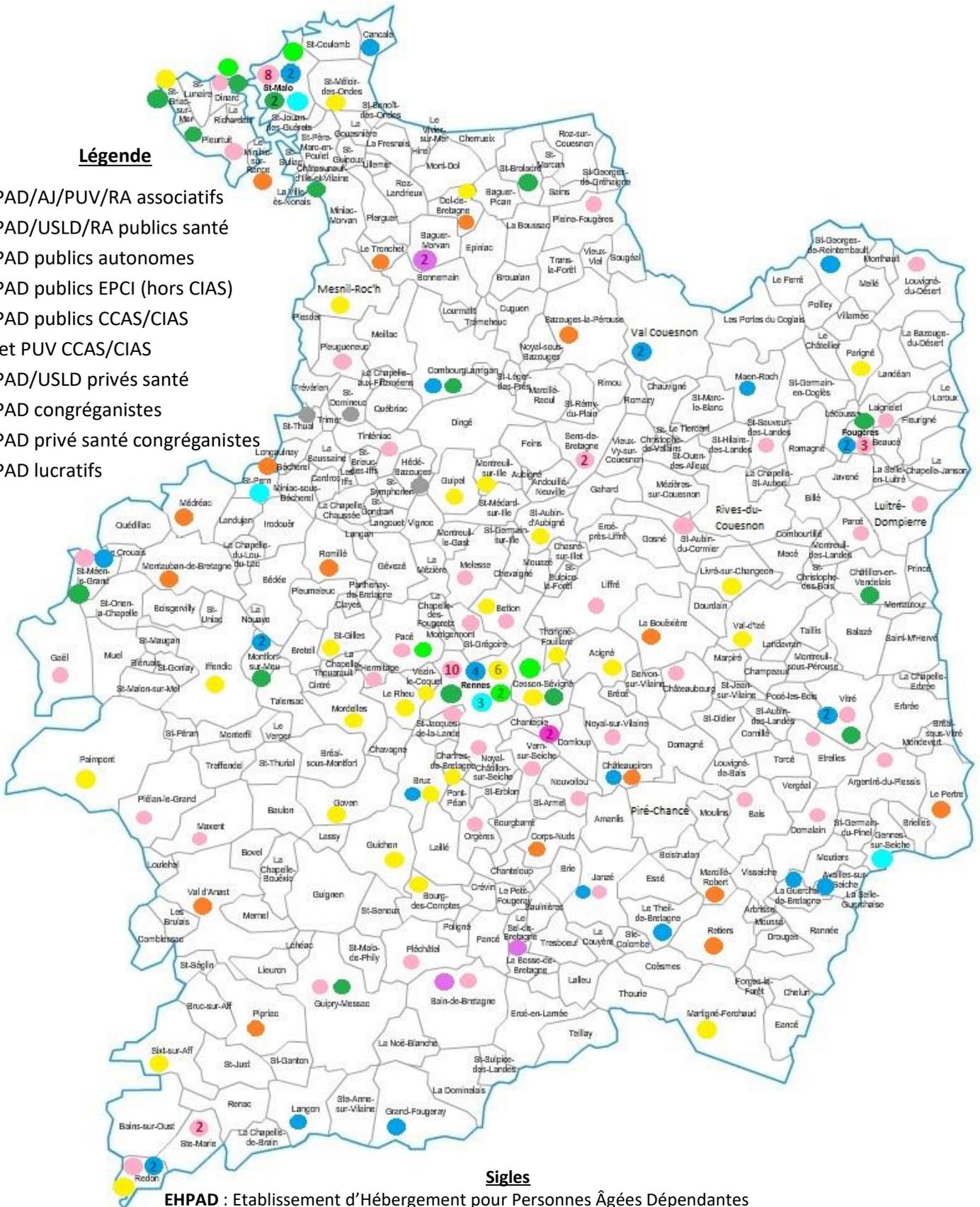


Carte d'Ille-et-Vilaine

Répartition des établissements d'hébergement pour personnes âgées

Légende

- EHPAD/AJ/PUV/RA associatifs
- EHPAD/USLD/RA publics santé
- EHPAD publics autonomes
- EHPAD publics EPCI (hors CIAS)
- EHPAD publics CCAS/CIAS
- RA et PUV CCAS/CIAS
- EHPAD/USLD privés santé
- EHPAD congréganistes
- EHPAD privé santé congréganistes
- EHPAD lucratifs



Sigles

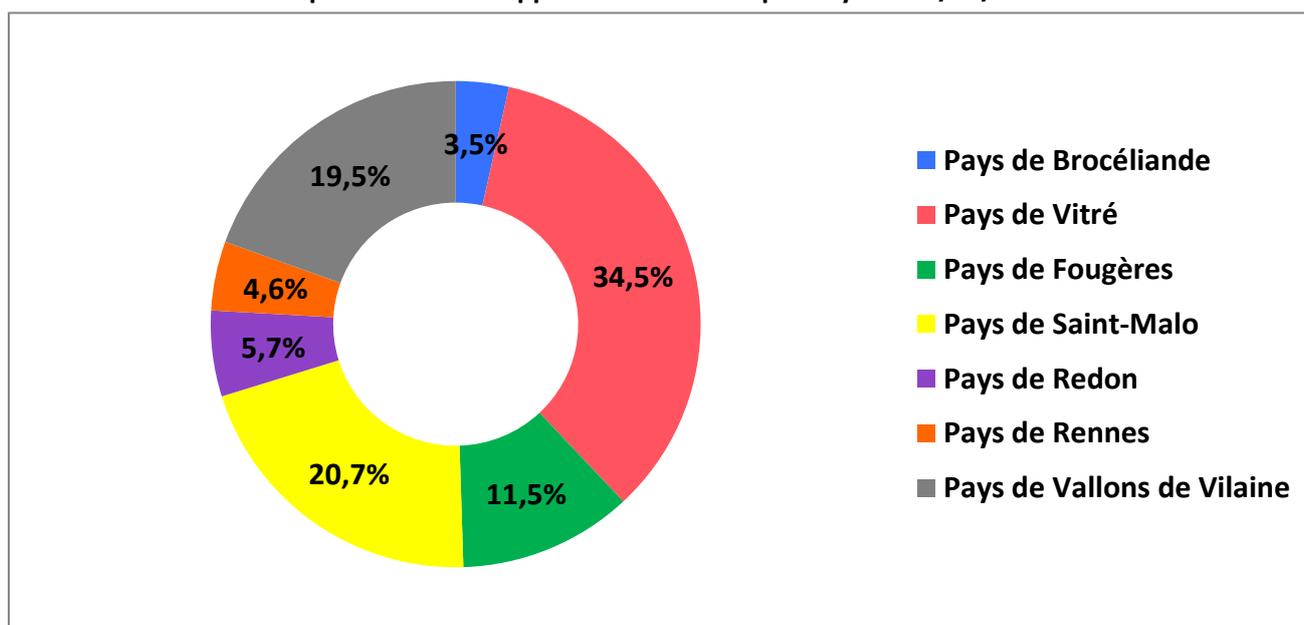
- EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- AJ** : Accueil de Jour
- PUV** : Petite Unité de Vie
- RA** : Résidence Autonomie
- USLD** : Unité de Soins Longue Durée
- EPCI** : Etablissement Public à Coopération Intercommunale
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CIAS** : Centre Intercommunal d'Action Sociale

c) Evolution de la suppression des CCAS suite à la Loi NOTRe

(Sources : Préfecture et DRFiP – Chiffres au 01/01/2023)

Strate	Nombre communes (moins de 1500 hab.)	CCAS supprimés	Evolution des suppressions par rapport à 2021	Part CCAS supprimés par rapport à leur strate	Part des CCAS supprimés par rapport au total des suppressions
Moins de 250 hab.	7	4	=	57,1%	4,6%
250 à 500 hab.	34	19	↑ (+ 2)	55,9%	21,8%
500 à 750 hab.	37	21	↑ (+ 1)	56,8%	24,1%
750 à 1 000 hab.	32	22	↑ (+ 1)	68,8%	25,4%
1 000 à 1 250 hab.	39	16	=	41%	18,4%
1 250 à 1 500 hab.	22	5	=	22,7%	5,7%
Total	171	87	↑ (+ 4)		100%

Répartition de la suppression des CCAS par Pays au 01/01/2023



d) Les instances statutaires

L'Union Départementale des CCAS et CIAS est une association. A ce titre, elle est régie par des instances décisionnaires : le Bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Ces instances animent l'Union Départementale.

Les administrateurs de l'UDCCAS 35 sont des membres de CCAS (élus ou membres nommés), mais historiquement, la majorité sont élus et Vice-présidents de CCAS ou CIAS adhérents. Ils assurent la responsabilité du fonctionnement pour la durée du mandat municipal et jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration en Assemblée Générale ; le renouvellement se faisant dans les mois suivants les élections municipales, après installation des CCAS/CIAS.

→ **L'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des adhérents de l'UDCCAS 35 à jour de leur cotisation départementale.

En 2022, l'UDCCAS 35 a organisé une Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 juillet à Dinard. Cette journée fût également l'occasion de fêter les 20 ans d'existence de l'Union.

Programme des 20 ans de l'UDCCAS 35 Vendredi 08 juillet 2022 à Dinard 09h30 - 16h30

09h30 | Accueil

10h | Discours et introduction de la journée

(Interventions de **Madame ROLLAND**, Présidente de l'UDCCAS 35 ;

Madame BEZIEL, Adjointe au Maire de Dinard ; **Monsieur LE GOFF**,
Directeur de la Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine de l'ARS ;

Monsieur JAN, Président de la CAF 35 ; **Madame LE CALLENNEC**,
Vice-Présidente de l'UNCCAS ; **Madame JOUINEAUX-PEDRONO** et
Madame ROUÉ, Conseillères Régionales Bretagne ; **Madame ROGER-
MOIGNEU**, Vice-présidente en charge de la lutte contre les exclusions
au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine)

11h | Présentation du site internet de l'UDCCAS 35

12h | Cocktail déjeunatoire

14h | Assemblée Générale de l'UDCCAS 35

15h30 | Pièce de théâtre *Mémori*

16h30 | Fin de la journée

Expo photos

"Les débordés du bocal"

Stands de partenaires

Info Sociale en Ligne (ISL)

La Poste

MBA Mutuelle

ENGIE

Chauffe Citron

CCAS de Dinard



→ **Le Conseil d'Administration**

Selon les Statuts de l'UDCCAS 35, le Conseil d'Administration doit compter 7 membres au minimum et 18 au maximum.

Il se compose de 17 membres du 06 septembre 2021 au 08 juillet 2022, puis de 18 membres à compter du 08 juillet 2022 :

- Jean-Yves BESNARD - CCAS de Vitré (18 815 hab.)
- Muriel BEZIEL – CCAS de Dinard (10 674 hab.)
- Katia BONNANT - CCAS de La Guerche-de-Bretagne (4 380 hab.)
- Serge BOUDET - CCAS de Fougères (21 186 hab.)
- Muriel CARUHEL - CCAS de Saint-Lunaire (2 482 hab.)
- Chantale CORBEAU - CCAS de Plerguer (2 807 hab.)
- Lisiane HUET - CCAS de Val d'Izé (2 641 hab.)
- Régine LEFEUVRE - CCAS de Bédée (4 435 hab.)
- Frédéric MIGNON - CCAS de Betton (12 221 hab.)
- Henri NICOLLE - CCAS de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (7 010 hab.)
- Cécile PAPILLION - CCAS de Rennes (221 898 hab.)
- Catherine PAROUX - CCAS de Mesnil-Roc'h (4 399 hab.)
- Sophie LEPRIZÉ - CCAS de Saint-Malo (47 817 hab.)

- Alain PITON - CIAS à l'Ouest de Rennes (40 989 hab.)
- Martine PRIOUL - CCAS de Miniac-Morvan (4 118 hab.),
- Isabelle ROLLAND - CCAS de Retiers (4 497 hab.)
- Luc SIMON - CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande (13 687 hab.)
- Monique SOCKATH - CCAS d'Argentré-du-Plessis (4 574 hab.)

→ Le Bureau

En 2022, le Bureau UDCCAS 35 est composé de 7 membres :

Présidente	Isabelle ROLLAND	CCAS de Retiers
Vice-président	Luc SIMON	CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande
Trésorier	Serge BOUDET	CCAS de Fougères
Trésorier-adjoint	Frédéric MIGNON	CCAS de Betton
Secrétaire	Katia BONNANT	CCAS de La Guerche-de-Bretagne
Secrétaire-Adjointe	Régine LEFEUVRE	CCAS de Bédée
Membre de droit	Catherine PAROUX	CCAS de Mesnil-Roc'h

Réunions du Bureau et du Conseil d'Administration en 2022

Bureau le 14/01 en visioconférence et CA le 31/01

- **Actualités** : Congrès de l'UNCCAS ; Point d'information concernant la réunion sur le "Surendettement" ; Point sur les Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) pour les Aides à Domicile et les Responsables de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ; Point sur le Groupe de Travail "Logiciel métiers action sociale".
- **Vie de l'UDCCAS** : Travail autour de l'adhésion des EPCI : quel cadre ? ; Les 20 ans de l'UDCCAS 35.
- **Questions & informations diverses.**

Bureau-CA : le 21/03 à Bédée

- **Actualités** : Réunions d'information sur le "Surendettement", sur le "Droits des étrangers" ; Groupe de Travail "Logiciel métiers action sociale" ; Formations UNCCAS délocalisées en Ille-et-Vilaine.
- **Vie de l'UDCCAS** : Les 20 ans de l'UDCCAS 35 ; les SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) ; Retour suite à l'échange avec Madame ROUÉ (Conseillère Régionale Bretagne) ; Retour de la rencontre avec l'ARS.
- **Questions & informations diverses.**

Bureau-CA : le 30/05 à Dinard

- **Actualités** : Retour de la rencontre avec le Commissaire de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté : Monsieur Laurent ALATON ; Point d'information sur les réformes et évolutions dans le champ de l'Aide et de l'Accompagnement à Domicile.
- **Vie de l'UDCCAS** : Préparation des 20 ans de l'UDCCAS 35 ; Point sur le Groupe de Travail Logiciel Métier Action Sociale ; Retour du Congrès de l'UNCCAS ; Retour de la réunion d'information sur le Surendettement ; Point sur le temps de travail de Bérengère ; Point sur le Bilan financier 2021.
- **Questions et informations diverses.**

Bureau-CA : le 29/09 à Mordelles

- **Actualités** : Accueil des déplacés Ukrainiens ; Formations UNCCAS délocalisées sur le 35 ; Rencontre inter-fédération du domicile avec le Département 35 ; Mise en place de la session #2 des Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles ; Extension prime Ségur aux AVS du secteur public ; Conseil National et AG de l'UNCCAS.
- **Vie de l'UDCCAS** : Bilan des 20 ans de l'UDCCAS 35 ; Projet associatif UDCCAS 35 ; Renouvellement de la Convention avec le Département ; Communication UDCCAS 35 ; Retour de l'entretien annuel ; Projet de réunions de présentation UDCCAS 35 par EPCI .
- **Questions et informations diverses.**

Bureau-CA : le 13/12 à Pacé

- **Actualités** : Budget Prévisionnel 2023 ; Appel à contribution dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental Autonomie ; Cellule Départementale de repérage et de traitement des situations d'enfants à la rue ; Comité partenarial du SIAO 35 ; Réunion des Présidents d'UDCCAS à l'UNCCAS ; Point d'étape sur le renouvellement de la Convention UDCCAS 35 / CD 35 ; Appels à Projet (UNCCAS, DDETS)
- **Vie de l'UDCCAS** : Constitution de la commission "Finances/RH" ; Proposition d'intervention de Madame COURTEILLE lors de la prochaine AG ; Prime de fin d'année .
- **Questions et informations diverses.**

e) Le poste de permanent

Depuis 2012, l'UDCCAS 35 salarie un permanent en CDI, en emploi direct. La création du poste n'a pu se faire sans une participation financière des CCAS et CIAS adhérents (cotisation complémentaire à celle de l'UNCCAS). Depuis le 02 mai 2017, Bérengère TURMEL assure la coordination de l'UDCCAS 35 et est à temps complet depuis le 1^{er} janvier 2020.

La cotisation départementale demandée aux adhérents, permet à l'UDCCAS 35 de bénéficier de moyens humains et de temps pour dynamiser le réseau et mettre en place des actions en direction des adhérents : temps d'échanges et d'informations favorisant le partage d'expériences et d'outils, ainsi que l'interconnaissance des élus et techniciens des CCAS et CIAS.

Aux côtés de la Présidence et des Administrateurs, les activités de la coordinatrice sont multiples :

- Coordonner, développer et animer le réseau de l'UDCCAS 35
- Animer et participer aux groupes de travail
- Assurer la gestion administrative et financière de l'association
- Etre l'interface administrative entre les services partenaires et financeurs, et les élus du CA
- Représenter l'association dans les réunions techniques des partenaires
- Développer des outils de communication
- Participer au réseau UNCCAS

II - Les actions

L'Union Départementale des CCAS et CIAS vise à assurer une coordination de proximité aux adhérents et à faciliter les échanges afin qu'élus et professionnels en charge de l'action sociale se sentent moins isolés.

Elle apporte aux élus et techniciens :

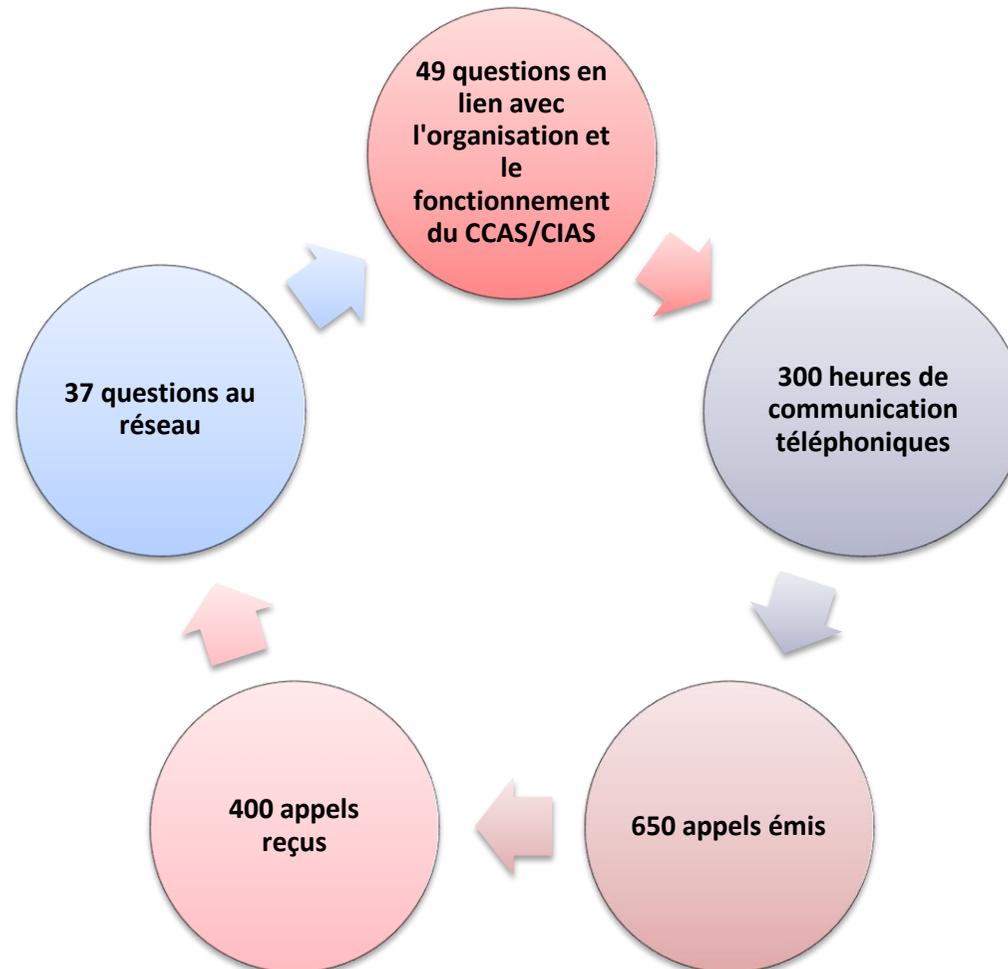
- Un partage d'expériences
- Des informations régulières, complémentaires de celles de l'UNCCAS
- Des temps d'échanges et de sensibilisation autour de réunions thématiques
- Un réseau départemental au plus près du terrain
- Une banque d'expérience de l'action sociale local

2.1. Estimation de la répartition des activités UDCCAS 35 en 2022

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Communications téléphoniques								Convention UNCCAS/CNSA - GAPP : organisation, préparation et traitement évaluations				Audio. Préf. Ukraine		Rédaction et envoi CR audio Préf. Ukraine		Dignité Cimetièr e	Réunions internes UDCCAS (préparation et CR) - fonctionnement union				RDV indiv CCAS	Réunions / Webinaires / Groupes de travail partenaires			Questions au réseau et questions individuelles des CCAS/CIAS			Préparation des 20 ans de l'UDCCAS 35			Travail préparatoire et CR de réunions				Traitement des mails				Congés Annuels / Récupérations et Fériés												

Unité de temps : semaine

En 2022, L'UDCCAS 35 c'est :



2.2. L'activité de l'UDCCAS 35 en 2022.



a) L'UNCCAS

→ Les instances

La présidente de l'UDCCAS 35 a participé à l'Assemblée Générale de l'UNCCAS organisée en présentiel à Marseille et en distanciel le 16 septembre 2022.

Isabelle ROLLAND, présidente de l'UDCCAS 35, a participé à la réunion des présidents des UDCCAS, organisée par l'UNCCAS le 06 décembre 2022 à Paris en présentiel.

La présidente et la coordinatrice ont assisté au congrès de l'UNCCAS les 29 et 30 mars 2022 à Paris.

→ Les GAPP SAAD

L'UNCCAS a signé une convention tri-annuelle avec la CNSA pour déployer, au sein des UDCCAS candidates, 4 actions en direction des SAAD¹.

L'UDCCAS 35 s'est positionnée sur 3 d'entre elles et a signé une convention avec l'UNCCAS fin 2019 sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- La démarche qualité
- Les GAPP² (à destination des Intervenants à domicile et des Responsables de SAAD)
- La rédaction du DUERP³

Chaque SAAD adhérent a été informé et avait la possibilité de s'engager sur une ou plusieurs de ces 3 actions.

La crise sanitaire a retardé la mise en œuvre de ces actions qui ont finalement débuté en 2021.

En 2022, seules les séances de GAPP se sont poursuivies (jusqu'au 1^{er} trimestre 2023), les actions "Démarche qualité" et "rédaction du DUERP" ont été finalisées en 2021. L'année 2022 a vu la fin de la session #1 et le début de la session #2 des GAPP SAAD.

Une session correspond à 6 séances de 2 heures chacune.

	janv-22	fev-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	dec-22
Session #1 : GAPP AVS Nord												
Session #1 : GAPP AVS Sud												
Session #1 : GAPP AVS Centre												
Session #1 : GAPP #1 Responsables												
Session #1 : GAPP #2 Responsables												
Session #2 : GAPP AVS Nord												
Session #2 : GAPP AVS Sud												
Rencontres individuelles Psychologues (post-séances)												

¹ SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

² GAPP : Groupe d'Analyse de Pratiques Professionnelles.

³ DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

GAPP SAAD Session #1					
Le pilote	UDCCAS 35				
Le financement	Convention CNSA / UNCCAS ; Convention UNCCAS / UDCCAS 35 (signée en décembre 2019).				
Le cadre de l'action	5 groupes d'AVS ; 2 groupes de Responsables SAAD ; 10 participants environ par groupe ; 6 séances par groupe (correspond à une session) ; 2H par séance ; Indemnisation forfaitaire de 34,00€/séance/AVS effectivement présente.				
Le contexte	L'UDCCAS 35 s'est engagée en décembre 2019 dans la convention UNCCAS/CNSA afin de mettre en place des actions en direction des SAAD publics adhérents. Pour la mise en place des GAPP, l'UDCCAS 35 est qualifiée d'UDCCAS pilote. En effet, l'union organise les séances, contractualise avec les psychologues animant les séances, gère la logistique et le traitement de l'évaluation. Les GAPP étaient une action très demandée par les SAAD publics depuis plusieurs années.				
Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques professionnelles et la prise en charge des personnes en luttant contre l'isolement des intervenants à domicile et en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre responsables. - Programmer et mettre en place des groupes d'analyse de pratiques, à destination des AVS et des responsables, dans un cadre coordonné et harmonisé au plan national par l'UNCCAS afin de mesurer, selon des critères communs, les bénéfices constatés. 				
Les missions de l'UDCCAS 35 et ce que la mise en place de l'action implique pour l'UDCCAS 35	Organiser les séances : dates ; horaires ; lieux.				
	Informers les SAAD engagés dans l'action de tout changement (annulation et report de séances, etc.).				
	Contractualiser avec les psychologues animant les séances (rédaction et signature du contrat).				
	Débriefing individuellement avec les psychologues animant les séances chaque mois.				
	Traiter, synthétiser et analyser les évaluations de fin de séances et les bilans des animatrices.				
	Régler les factures des intervenantes (facturation mensuelle à l'issue des séances). Renvoyer à l'UNCCAS le bilan financier trimestriel des séances. Transmettre un bilan annuel à l'UNCCAS.				
Le nom des groupes GAPP	Groupe AVS Nord	Groupe AVS Centre	Groupe AVS Sud	Groupe #1 Responsables SAAD	Groupe #2 Responsables SAAD
Le nombre d'AVS	13 AVS	10 AVS	8 AVS	9 Responsables	10 Responsables
Les CCAS engagés	Combourg Dingé Mesnil-Roc'h Saint-Lunaire	Betton Rennes	Guichen Janzé Redon	Betton Dingé Janzé Montreuil-sur-Ille La Guerche-de-Bretagne Rennes Vitré	Cancalle Guichen Redon Mesnil-Roc'h Vitré Combourg Saint-Méloir-des-Ondes Rennes
Les dates des séances en 2022	22 février 22 mars 26 avril	21 janvier 01 avril 29 avril	24 février 24 mars 28 avril 19 mai	18 janvier 01 mars 26 avril	13 janvier 24 février 24 mars
Les dates de rencontres mensuelles avec les psychologues	25 janvier ; 01 mars ; 22 avril ; 06 mai				

GAPP SAAD Session #2		
Le pilote	UDCCAS 35	
Le financement	Convention CNSA / UNCCAS ; Convention UNCCAS / UDCCAS 35 (signée en décembre 2019).	
Le cadre de l'action	5 groupes d'AVS ; 2 groupes de Responsables ; 10 participants environ par groupe ; 6 séances par groupe ; 2H par séance ; Indemnisation forfaitaire de 34,00€/séance/AVS effectivement présente.	
Le contexte	L'UDCCAS 35 s'est engagée en décembre 2019 dans la convention UNCCAS/CNSA afin de mettre en place des actions en direction des SAAD publics adhérents. Pour la mise en place des GAPP, l'UDCCAS 35 est qualifiée d'UDCCAS pilote. En effet, l'union organise les séances, congtractualise avec les psychologues animant les séances, gère la logistique et le traitement de l'évaluation. Les GAPP étaient une action très demandée par les SAAD publics depuis plusieurs années.	
Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques professionnelles et la prise en charge des personnes en luttant contre l'isolement des intervenants à domicile et en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre responsables. - Programmer et mettre en place des groupes d'analyse de pratiques, à destination des AVS et des responsables, dans un cadre coordonné et harmonisé au plan national par l'UNCCAS afin de mesurer, selon des critères communs, les bénéfices constatés. 	
Les missions de l'UDCCAS 35 et ce que la mise en place de l'action implique pour l'UDCCAS 35	Organiser les séances : dates ; horaires ; lieux.	
	Organiser une visioconférence avec les SAAD engagés dans la session #2 : le 24 mai et le 27 juin.	
	Informers les SAAD engagés dans l'action du planning des séances (décidé collégialement) et de tout changement (annulation et report de séances éventuels, etc.).	
	Contractualiser avec la psychologue animant les séances (rédaction et signature du contrat : le 24 août).	
	Débriefer avec l'animatrice des séances chaque mois après les séances.	
	Traiter, synthétiser et analyser les évaluations de fin de séances et les bilans de l'animatrice.	
	Régler les factures de l'intervenante (facturation mensuelle à l'issue des séances). Renvoyer à l'UNCCAS le bilan financier trimestriel des séances.	
Transmettre un bilan annuel à l'UNCCAS		
Le nom des groupes GAPP	Groupe AVS Nord	Groupe AVS Sud
Le nombre d'AVS	11 AVS	7 AVS
Les CCAS engages	Combourg Dingé Mesnil-Roc'h Saint-Méloir-des-Ondes	Guichen Janzé Redon
Les dates des séances en 2022	27 septembre 18 octobre 15 novembre 13 décembre	20 octobre 24 novembre 15 décembre



Groupe AVS Sud – Session #2 – le 20 octobre 2022 à Janzé.

La fin de l'action GAPP SAAD a eu lieu fin mars 2023. Cependant, les modalités d'évaluation mises en place par la CNSA en lien avec l'UNCCAS via le cabinet ENEIS ont été présentées lors d'une réunion en visioconférence (en présence de l'UNCCAS, ENEIS et les UDCCAS pilotes engagées dans l'action) le 30 novembre 2022. Ce temps d'échanges a permis d'explicitier les attentes, le calendrier et le déroulement de l'évaluation finale des GAPP SAAD qui a eu lieu sur le 1^{er} trimestre 2023.



→ **Les formations UNCCAS délocalisées à l'UDCCAS 35**

L'UNCCAS dispose d'un service "Formations". Toutes les formations du catalogue UNCCAS peuvent être délocalisées en UDCCAS.

Les formations UNCCAS ont un coût pour les CCAS/CIAS adhérents, mais celui-ci est moindre lorsque les formations sont organisées en UDCCAS et délocalisées sur le département. Cependant, afin de pouvoir délocaliser une formation, l'UDCCAS doit pouvoir constituer un groupe d'une dizaine de stagiaires.

TARIFS FORMATION INDIVIDUELLE À PARIS				TARIFS FORMATION INDIVIDUELLE UDCCAS/DÉCONCENTRÉE			
Collèges	1 jour	2 jours	3 jours	Collèges	1 jour	2 jours	3 jours
Moins de 5 000 habitants	215 €	325 €	430 €	Moins de 5 000 habitants	150 €	220 €	300 €
De 5 000 à 20 000 habitants	320 €	495 €	595 €	De 5 000 à 20 000 habitants	290 €	350 €	480 €
Plus de 20 000 habitants	395 €	595 €	695 €	Plus de 20 000 habitants	335 €	505 €	595 €

En 2022, l'UDCCAS 35 a programmé 4 formations délocalisées, mais seulement 3 ont pu avoir lieu :

Intitulé de la formation	Date	Lieu	Durée	Nombre de stagiaires	Nombre de CCAS/CIAS
Budget du CCAS/CIAS : comprendre et maîtriser les fondamentaux	18 mars 2022	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	1 jour	12	10
CCAS/CIAS : maîtriser le fonctionnement et l'organisation	26 et 27 avril 2022	Thorigné-Fouillard	2 jours	13	10
SAAD/SSIAD/SPASAD : mettre en œuvre une coopération efficace	22 et 23 juin 2022	Rennes	2 jours	10	6
De la mise à l'abri au logement : Régime juridique des différents dispositifs et accompagnements	14 novembre 2022	Rennes	1 jour	Annulée faute d'inscrits / Déplacée en février 2023	
Les missions de l'UDCCAS 35 et ce que l'organisation des formations délocalisée implique pour l'UDCCAS 35	<ul style="list-style-type: none"> - Information des adhérents et appel à manifestation d'intérêts des CCAS/CIAS ; - Contact avec le service formation de l'UNCCAS pour programmer la date de formation ; - Rechercher et réserver une salle pour le déroulement de la formation ; - S'assurer de l'équipement de la salle (vidéoprojecteur, connexion WIFI, etc.) ; - Visite de la salle (lorsqu'elle est inconnue), le 23 mai, l'UDCCAS 35 a visité la salle pour la formation des 22 et 23 juin ; - Renseigner la fiche logistique de l'UNCCAS ; - Informer le réseau sur la programmation de la formation, les modalités d'inscription et les modalités tarifaires ; - Aider les adhérents à s'inscrire via le site de l'UNCCAS ; - Transmettre le QAS (Questionnaire Avant Stage) aux stagiaires inscrits ; - Réserver le restaurant pour le déjeuner / Commander des plateaux-repas ; - Le jour J : accueillir le formateur et les stagiaires, organiser le café d'accueil, et 				

introduire la formation. Régler le restaurateur. A la fin de la formation, présence de l'UDCCAS 35 pour s'assurer que la formation s'est bien passée et récupérer les feuilles d'émergement ;

- Transmettre aux stagiaires le QPS (Questionnaire Post-Stage) ;
- Scanner les feuilles d'émergement et les transmettre à l'UNCCAS par e-mail mais également par courrier (original) ;
- Envoyer par e-mail la facture du déjeuner pour remboursement à l'UNCCAS.



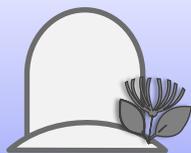
Formation "Budget du CCAS/CIAS : comprendre et maitriser les fondamentaux", le 18 mars 2022 à Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Formation "CCAS/CIAS : maitriser le fonctionnement et l'organisation", les 26 et 27 avril 2022 à Thorigné-Fouillard



Formation "SAAD/SSIAD/SPASAD : mettre en oeuvre une cooperation efficace", les 22 et 23 juin 2022 à Rennes

b) Le Département d'Ille-et-Vilaine



Chartes Départementales pour des obsèques dignes et sépultures décentes

- Réunion du Collectif Dignité Cimetière de Rennes : 30 septembre.
- Réunions techniques de préparation du 4^{ème} Comité de Suivi : 04 octobre et 07 novembre.
- 4^{ème} Comité de Suivi des Chartes Départementales pour des obsèques dignes et sépultures décentes : 14 novembre.
- Réunion technique post comité de suivi pour rédiger le compte-rendu : 28 novembre.



*4^{ème} Comité de Suivi des Chartes
Départementales pour des obsèques
dignes et sépultures décentes, le 14
novembre à Betton.*





Renouvellement du Schéma Départemental Autonomie

- Réunion en visioconférence avec le CD 35 et les fédérations et unions du médico-social pour échanger sur le comité de suivi du renouvellement du *Schéma Départemental pour l'Autonomie* : 21 janvier.
- Réunion-atelier partenarial "*Parcours de l'usager*" : 07 avril.
- Echange technique en visioconférence pour la préparation de la participation de l'UDCCAS 35 au renouvellement du Schéma Départemental de l'Autonomie : 29 août.
- Appel à contributions des adhérents de l'UDCCAS 35 via un questionnaire en ligne "*Votre contribution aux ateliers du Schéma Départemental de l'Autonomie*" : septembre 2022.
- Réunion-atelier partenarial "*Accès au sport, culture, prévention du vieillissement pour les personnes en situation de handicap, adaptation du logement*" : 13 septembre.
- Réunion-atelier partenarial "*Les besoins d'accompagnement au numérique*" : 15 septembre.
- Réunion-atelier partenarial "*Information, Communication*" : 16 septembre.
- Appel à contributions du CD 35 aux fédérations et unions du médico-social : 30 novembre.



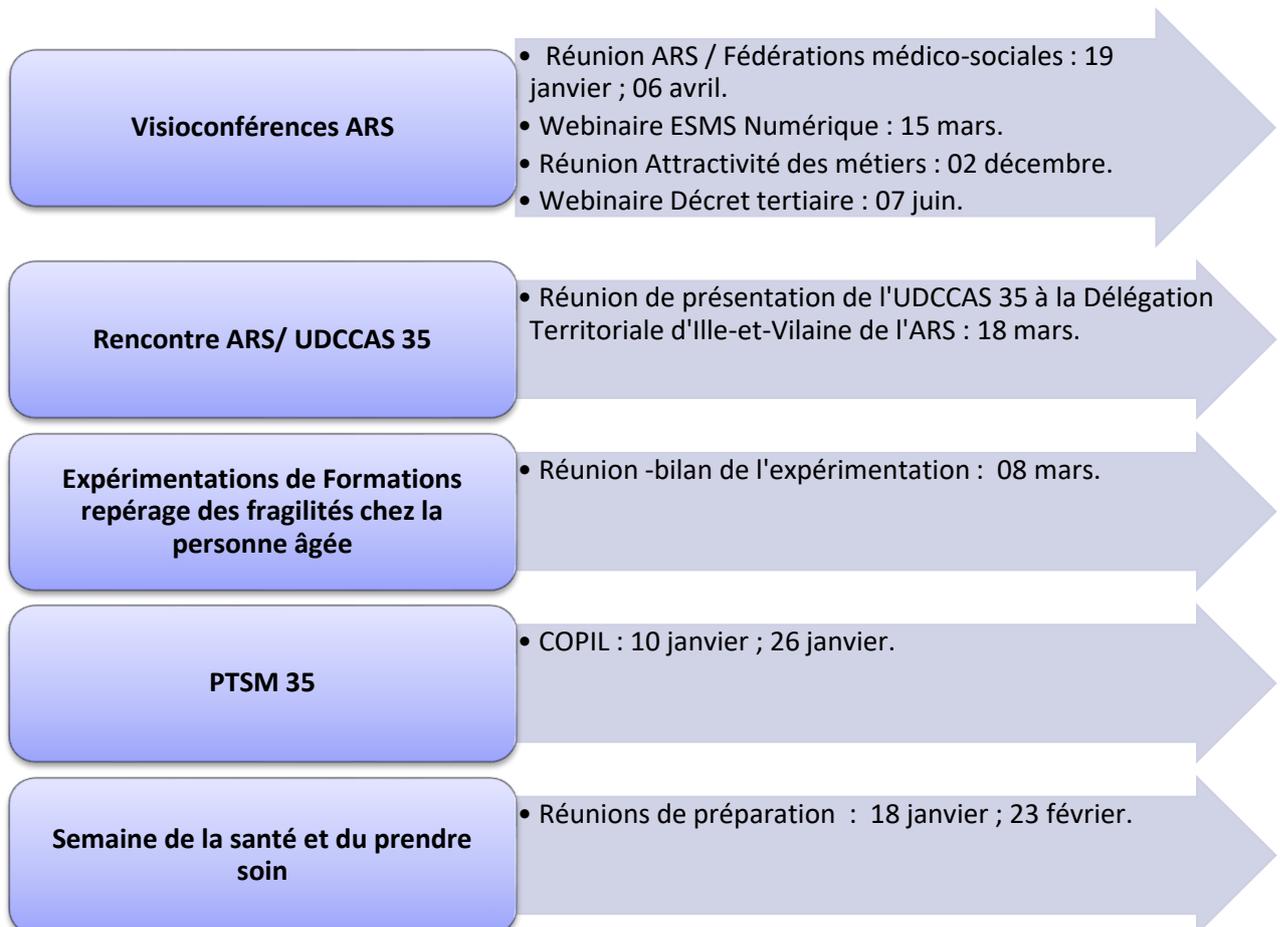
Autres thématiques

- Réunions dans le cadre du PBI (Programme Brétilien d'Insertion) : 04 et 13 janvier ; 24 février et 15 novembre.
- Echange technique au sujet de l'ASIP : 10 janvier.
- Réunion entre les fédérations et unions du domicile dans le cadre de la signature du *Protocole départemental pour la mise en œuvre d'un plan d'actions interinstitutionnel et partenarial en faveur de l'emploi sur le secteur de l'aide à domicile* : 11 février.
- Signature du *Protocole départemental pour la mise en œuvre d'un plan d'actions interinstitutionnel et partenarial en faveur de l'emploi sur le secteur de l'aide à domicile* : 22 février (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Conseil Régional de Bretagne, fédérations et unions du domicile).
- Réunion en visioconférence bilatérale (UDCCAS 35 / CD 35) au sujet de la collecte d'informations statistiques dans le cadre de la revalorisation salariale des AVS en SAAD (extension du Ségur) : 18 mai.
- Réunion de l'interfédération du domicile 35 avec le Département 35 sur les difficultés des SAAD : 20 octobre.
- Réunion annuelle SDAHGV et inauguration du camion du GIP AGV 35 : 06 décembre.
- Courrier de la présidente de l'UDCCAS 35 à l'attention du président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au sujet de l'absence de mention du Service Public du Domicile au sein du dossier "Aide à Domicile" du magazine *Nous Vous Ille* n°135 de mars – avril – mai 2022.
- Réunion Département d'Ille-et-Vilaine et les associations de solidarités : 15 mars.
- Participation de deux administrateurs de l'UDCCAS 35 aux réunions CDRI du Département d'Ille-et-Vilaine : en moyenne une réunion par mois.



Signature du Protocole départemental pour la mise en œuvre d'un plan d'actions interinstitutionnel et partenarial en faveur de l'emploi sur le secteur de l'aide à domicile, le 22 février à Acigné.

c) L'Agence Régionale de Santé (ARS)



d) L'ARS et le Département d'Ille-et-Vilaine

Groupe de travail Logement & Incurie

- Groupe de travail copiloté ARS/Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du PDALHPD : 12 janvier ; 22 juin ; 26 septembre.

e) La Région Bretagne

Groupes de Travail dans le cadre du Contrat d'Objectifs de l'Aide et de l'Accompagnement dans le secteur du Domicile



- **Parcours vers l'emploi**
 - Copilotage Région Bretagne et Pôle Emploi
 - Réunion : 24 juin
- **Communication, connaissances et informations sur les métiers du Domicile**
 - Copilotage Région Bretagne et Département d'Ille-et-Vilaine
 - Réunion : 13 janvier
 - Webinaire "Valorisation des métiers du domicile" : 19 mai
- **Prévention des risques professionnels et prévention de la santé des bénéficiaires**
 - Copilotage Région Bretagne et CARSAT
 - Réunions : 28 janvier ; 25 mars ; 09 juin ; 06 octobre.
- **Organisation des structures**
 - Copilotage à définir



Contrat d'Objectifs des métiers de l'Aide et de l'Accompagnement du secteur du Domicile

- Comité d'Orientation du Contrat d'objectifs : 28 avril ; 15 novembre.
- Visioconférences avec le GREF Bretagne dans le cadre du diagnostic "Emploi SAAD en Bretagne" : 17 mai ; 08 décembre.



Autres

- Rencontre de Lénaïc BRIERO, Chargée de projet lutte contre la pauvreté : 20 janvier.
- Ateliers départementaux "Démarche d'élaboration des orientations stratégiques des formations sanitaires et sociales", Ille-et-Vilaine : 09 juin.
- Restitution de la "Démarche d'élaboration des orientations stratégiques des formations sanitaires et sociales" : 17 octobre.

Ateliers départementaux
"Démarche d'élaboration des orientations stratégiques des formations sanitaires et sociales", Ille-et-Vilaine, le 09 juin 2022 à Rennes.



Restitution de la "Démarche d'élaboration des orientations stratégiques des formations sanitaires et sociales", le 17 octobre 2022 à Rennes.



Webinaire "Valoriser les métiers de l'aide à domicile", le 19 mai 2022.

f) Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) ; Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) ; Préfecture d'Ille-et-Vilaine

→ **La DDETS**

Réunions de Coordination autour de l'aide alimentaire



- Participants : Banques Alimentaires d'Ille-et-Vilaine (Rennes et Saint-Malo), Secours Populaire 35, Secours Catholique 35, Restos du Coeur 35, Ville de Rennes, Département d'Ille-et-Vilaine, UDCCAS 35
- Réunion : 20 janvier
- Réunion : 24 mars
- Réunion : 19 mai
- Réunion : 07 juillet
- Réunion : 22 septembre
- Réunion : 10 novembre

- Domiciliation

- Réunion-bilan (synthèse des bilans domiciliation reçus par la DDETS 35) : 31 mars

→ **La DREETS**

Dispositif Contrat Emploi Durable (CED)



- Visioconférence sur le déploiement du CED en 2022 et les perspectives pour 2023 : 08 septembre
- Webinaire sur le CED : 10 novembre

→ **La Préfecture**

L'accueil des déplacés venus d'Ukraine



- La Préfecture a organisé des audioconférences (durée en moyenne 1h30) au début de la guerre en Ukraine et réunissant les partenaires : COALLIA, la SNCF, le Secours Catholique, l'Education Nationale, les Sous-Préfectures, la Ville de Rennes, le Département d'Ille-et-Vilaine ; la Croix-Rouge Française.
- Audioconférences : 17 mars ; 22 mars ; 23 mars ; 24 mars ; 25 mars ; 05 avril ; 07 avril ; 12 avril ; 14 avril ; 20 avril ; 26 avril ; 28 avril ; 04 mai ; 16 mai ; 24 mai ; 08 juin ; 22 juin ; 28 juin ; 05 juillet ; 07 juillet ; 13 juillet ; 16 août ; 24 août ; 01 septembre ; 07 septembre ; 15 septembre ; 22 septembre ; 28 septembre ; 05 octobre ; 11 octobre ; 19 octobre ; 23 novembre ; 14 décembre.
- Visioconférence concernant l'accès aux prestations CAF pour les déplacés venus d'Ukraine : 16 septembre

Autres



- Réunions en visioconférence de la Cellule Départementale d'identification et de traitement des situations d'enfants à la rue : 23 novembre ; 01 décembre ; 07 décembre ; 20 décembre.
- Réunion du Comité de réforme du SIAO 35 : 06 décembre.
- Réunion #1/3 du groupe de travail "Accès aux droits et lutte contre le non-recours aux droits" : 12 décembre.

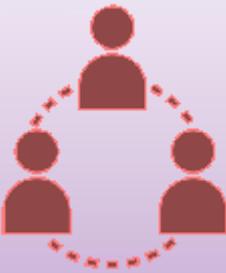
g) UDCCAS 35 : réunions UDCCAS 35, rencontres individuelles CCAS/CIAS, gestion de l'union, rencontre avec les autres UDCCAS

Réunions SAAD UDCCAS 35



- Visioconférence : 03 février.
- Visioconférence : 23 mars.
- Visioconférence "My Data Solution" : 03 mai.
- Visioconférence : 24 mai.
- Réunion des SAAD autorisés non tarifés : 15 juin.
- Visioconférence sur les solutions de télégestion présentées par ARCHE MC2 : 11 juillet.
- Visioconférence sur les solutions de télégestion présentés par DOMATEL : 13 octobre.
- Visioconférence UDCCAS35/UNCCAS sur la réforme Service Autonomie à Domicile (SAD) : 21 octobre.
- Visioconférence des SAAD signataires d'un CPOM : 07 décembre.
- Visioconférence au sujet de la télégestion : 15 décembre.

Rencontres individuels avec les adhérents et participation à des temps forts organisés par les adhérents



- Réunion partenariale ABS organisée par le CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande : 23 février.
- Rencontre avec le CCAS de Saint-Armel : 24 février.
- Rencontre technique de Charline CLENET (Chargée de mission Aide Alimentaire) à la Ville de Rennes : 11 avril.
- Inauguration de "La Caravane de Pascaline" (vestiaire solidaire) CCAS de Vern-sur-Seiche : 01 octobre.

Réunions d'information et Groupes de Travail mis en place par l'UDCCAS 35



- Groupe de Travail Logiciel métier action sociale
- Réunions : 21 février ; 03 octobre.
- Echange téléphonique avec Clara DUMONT, Chargée de déploiement de "Mon Suivi Social" : 18 novembre.
- Réunion de présentation de l'outil "Mon Suivi Social" : 09 décembre.
- Réunion d'information sur le Surendettement (avec la Banque de France) en présentiel : 29 avril.



Réunion d'information sur le surendettement, animée par la Banque de France, le 29 avril 2022 à Cesson-Sévigné.



Inauguration de "La Caravane de Pascaline", le 1er octobre 2022 à Vern-sur-Seiche.

Gestion administrative et financière de l'UDCCAS 35



- Réunions hebdomadaires entre la présidente de l'UDCCAS 35 et la coordinatrice
- RDV banque (CMB) pour problématique de virements dans le cadre des GAPP : 11 octobre
- Réunions de la commission "Renouvellement de la convention UDCCAS 35 / CD 35 et rédaction du projet associatif" : 18 novembre ; 16 décembre
- Réunion #1 de la commission "Communication" : 02 décembre
- CER France, dépôt des justificatifs de comptabilité : 16 mars ; récupération des justificatifs de comptabilité le 11 mai ; visioconférence bilan financier 2022 : 20 mai
- Entretien annuel : 26 septembre

Réunions et actions avec les autres UDCCAS



- Visioconférences entre techniciens UDCCAS : 12 mai ; 12 juillet ; 08 novembre.
- Réunion des Présidents d'UDCCAS Bretonnes : 07 octobre.
- Anniversaire des 20 ans de l'UDCCAS 29 : 14 juin.
- Echanges réguliers individuels avec les UDCCAS de France.
- Courrier rédigé par l'UDCCAS 35 et cosigné des 4 Présidents d'UDCCAS Bretonnes à l'attention de la DGCS au sujet de l'inéligibilité des CCAS/CIAS à percevoir des crédits Domiciliation : juin 2022.



Les 20 ans de l'UDCCAS 29, le 14 juin 2022 à Quimper

De gauche à droite :

*Isabelle ROLLAND, Présidente de l'UDCCAS 35 ;
Morgan RASLE-ROCHE, Président de l'UDCCAS 22 ;
Patrice PERSON, Président de l'UDCCAS 29.*





Réunion des Présidents d'UDCCAS Bretonnes, le 07 octobre 2022 à Rennes

De gauche à droite :

Christelle FROSSARD, Référente technique de l'UDCCAs 56 ;

Mohamed AZGAG, Président de l'UDCCAS 56 ;

Patrice PERSON, Président de l'UDCCAS 29 ;

Isabelle ROLLAND, Présidente de l'UDCCAS 35.

En visioconférence : Morgan RASLE-ROCHE, Président de l'UDCCAS 22.

h) Rencontres partenariales et réunions de travail et d'informations

Rencontres bilatérales politiques et/ou techniques avec les partenaires



- Rencontre NEOTOA (Sylvie FROGERAIS) pour présenter l'ADO HLM : 19 janvier.
- Rencontre entre Isabelle ROLLAND, présidente de l'UDCCAS 35 et Isabelle LE CALLENNEC, vice-présidente de l'UNCCAS : 13 avril.
- Rencontre politico-technique avec Laurent ALATON, Commissaire en charge de la stratégie de lutte contre la pauvreté en Bretagne : 28 avril.
- Rencontre en visioconférence avec l'association Vacances Ouvertes pour une étude dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté : 20 mai.
- Rencontre technique avec l'association "Les Petits Frères des Pauvres" : 11 juillet.
- Rencontre technique avec l'association Brain-up : 13 juillet.
- Réunions techniques avec des techniciens du CD 35 : 18 août ; 21 septembre ; 28 septembre ; 14 novembre ; 19 décembre
- Echange téléphonique avec la Préfecture sur les difficultés des SAAD : 19 octobre.

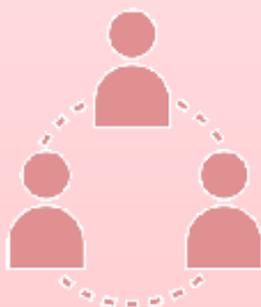


Présentation des outils de communication de Monalisa 35, le 24 novembre 2022 à Mordelles

1^{er} comité de réforme du SIAO 35, le 06 décembre 2022 à Rennes.



Participation de l'UDCCAS 35 à des réunions partenariales



- Réunion d'information Service Civique Solidarité Séniors (SC2S) : 11 janvier.
- Réunion présentation des aides aux vacances VACAF : 17 mars.
- Comité d'orientation de Service Civique Solidarité Séniors (SC2S) : 22 mars ; 13 septembre.
- Présentation du rapport sur le mal-logement en Bretagne de la Fondation Abbé Pierre : le 05 avril à Rennes.
- Webinaire de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur la réforme de l'évaluation interne et externe des ESSMS : 09 mai..
- Réunion de la coopération Monalisa 35 : 03 juin ; 16 septembre ; 24 novembre.
- Webinaire de l'UNCCAS sur l'inclusion bancaire: 23 juin.
- Réunion en visioconférence CARSAT/CNAM avec les fédérations et unions du domicile sur la prévention des risques professionnels dans le médico-social (actions de prévention existantes et les besoins pour 2023) : 06 juillet.
- Webinaire Pack Optim : 12 juillet.
- Webinaire de l'ANDES "Créer une épicerie solidaire et collaborer avec les travailleurs sociaux" : 12 septembre.
- Réunion de la CCAPEX centrale : 20 septembre.
- Réunion sur l'inclusion bancaire (Banque de France) : 22 septembre.
- Webinaire ARCHE MC2 (dans le cadre des solutions de logiciels métiers action sociale et télégestion) : 06 octobre.
- Réunion en visioconférence interfédération du domicile 35 : 10 octobre.
- Réunion en visioconférence sur le dispositif "EHPAD Apprenant" du CNFPT : 24 novembre.
- Réunion partenariale présentation des outils de communication (vidéos) de Monalisa 35 : 05 décembre.

2.3. L'événement 2022 : les 20 ans de l'UDCCAS 35

L'UDCCAS 35 a été créée le 20 décembre 2002. En 2022, l'union a donc fêté ses 20 ans.

La présidente et les administrateurs ont décidé d'organiser un événement pour célébrer cet anniversaire.

Plusieurs mois ont été nécessaires pour préparer cette journée.

Dans un premier temps, les adhérents ont été sollicités pour le lieu de cet événement. Plusieurs CCAS ont proposé d'accueillir la journée dont le CCAS de Dinard.

Le Palais des Arts et du Festival (PAF) de Dinard était libre sur plusieurs dates, dont celle choisie, le 08 juillet.

La présidente et les administrateurs de l'UDCCAS 35 ont statué sur l'invitation et le programme de la journée :



Le Mot de la Présidente de l'UDCCAS 35

Mesdames, Messieurs,
Adhérents et Partenaires de l'UDCCAS 35

C'est un immense plaisir pour moi de vous inviter à fêter les 20 ans de
l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine
le vendredi 08 juillet 2022
au Palais des Arts et du Festival de Dinard

Ce sera l'occasion de nous retrouver, de partager des moments conviviaux
et de vous présenter différentes réalisations et animations tout au long de
cette journée.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter le programme ci-après.

Le Conseil d'Administration et moi-même serons très heureux de vous
compter parmi nous et nous espérons vous voir nombreux pour célébrer
cet anniversaire.

Socialement,

Isabelle ROLLAND

Programme des 20 ans de l'UDCCAS 35 Vendredi 08 juillet 2022 à Dinard 09h30 - 16h30

09h30 | Accueil

10h | Discours et introduction de la journée

(Interventions de Madame ROLLAND, *Présidente de l'UDCCAS 35* ;
Madame BEZIEL, *Adjointe au Maire de Dinard* ; Monsieur LE GOFF,
Directeur de la Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine de l'ARS ;
Monsieur JAN, *Président de la CAF 35* ; Madame LE CALLENNEC,
Vice-Présidente de l'UNCCAS ; Madame JOUNEAUX-PEDRONO et
Madame ROUÉ, *Conseillères Régionales Bretagne* ; Madame ROGER-
MOIGNEU, *Vice-présidente en charge de la lutte contre les exclusions*
au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine)

11h | Présentation du site internet de l'UDCCAS 35

12h | Cocktail déjeunatoire

14h | Assemblée Générale de l'UDCCAS 35

15h30 | Pièce de théâtre *Mémori*

16h30 | Fin de la journée

Expo photos

"Les débordés du bocal"

Stands de partenaires

Info Sociale en Ligne (ISL)

La Poste

MBA Mutuelle

ENGIE

Chauffe Citron

CCAS de Dinard

Isabelle ROLLAND, présidente de l'UDCCAS 35, et les administrateurs souhaitaient qu'il n'y ait aucun surcoût pour les adhérents qui participeraient à cet événement.

L'UDCCAS 35 a donc recherché des subventions et des sponsors.

Le PAF a été visité à deux reprises avant le 08 juillet.

L'investissement en termes de temps fut conséquent : contact de traiteurs pour devis ; création de l'invitation ; réalisation de plans pour organiser les différentes salles du PAF.

La présidente et la coordinatrice ont effectué les achats (consommables et certaines denrées alimentaires) le 20 juin chez Métro.

Le matériel (mange-debout et les photographies de l'expo-photo "Les débordés du bocal") ont été récupérés le 06 juillet (mise à disposition gracieuse).

La présidente et la coordinatrice de l'UDCCAS 35 se sont rendues la veille du 08 juillet afin d'installer la salle (réception des plantes prêtées par le paysagiste Monsieur POISSON de Saint-Malo) et réaliser les tests techniques.

Les 20 ans de l'UDCCAS 35 (ainsi que l'AG) ont eu lieu le 08 juillet.

Bilan financier des 20 ans de l'UDCCAS 35

Débit	En euros	Crédit	En euros
Communication	114,91	Subventions	4300,00
Kakemono	60,47	Subvention La Poste	500,00
Affiches	54,44	Subvention MBA Mutuelle	1000,00
Animation	2134,00	Subvention CD 35	300,00
Troupe théâtre	2134,00	Subvention UNCCAS	1000,00
Denrées alimentaires / Consommables	1973,65	ENGIE	1000,00
Boissons (café/thé)	301,67	Chauffe Citron	400,00
Consommables (METRO / ACTION)	171,98	Subvention CMB	100,00
Déjeuner (12,5€/pers. pour 120 pers.)	1500,00		
Transports / Hébergement / Restauration	603,79	Financement UDCCAS 35	526,35
Transports	220,59	Fonds propres	526,35
Hébergement	383,20		
Restauration	136,10		
Sous-total	4826,35	Sous-total	4826,35
Valorisation	En euros	Valorisation	En euros
Palais des Arts et du Festival mis à disposition gracieusement par la ville de Dinard	2238,50	Palais des Arts et du Festival mis à disposition gracieusement par la ville de Dinard	2238,50
Prêt de matériel par la ville de Dinard	1070,50	Prêt de matériel par la ville de Dinard	1070,50
Sous-total valorisation	3309,00	Sous-total valorisation	3309,00
Total	8135,35	Total	8135,35



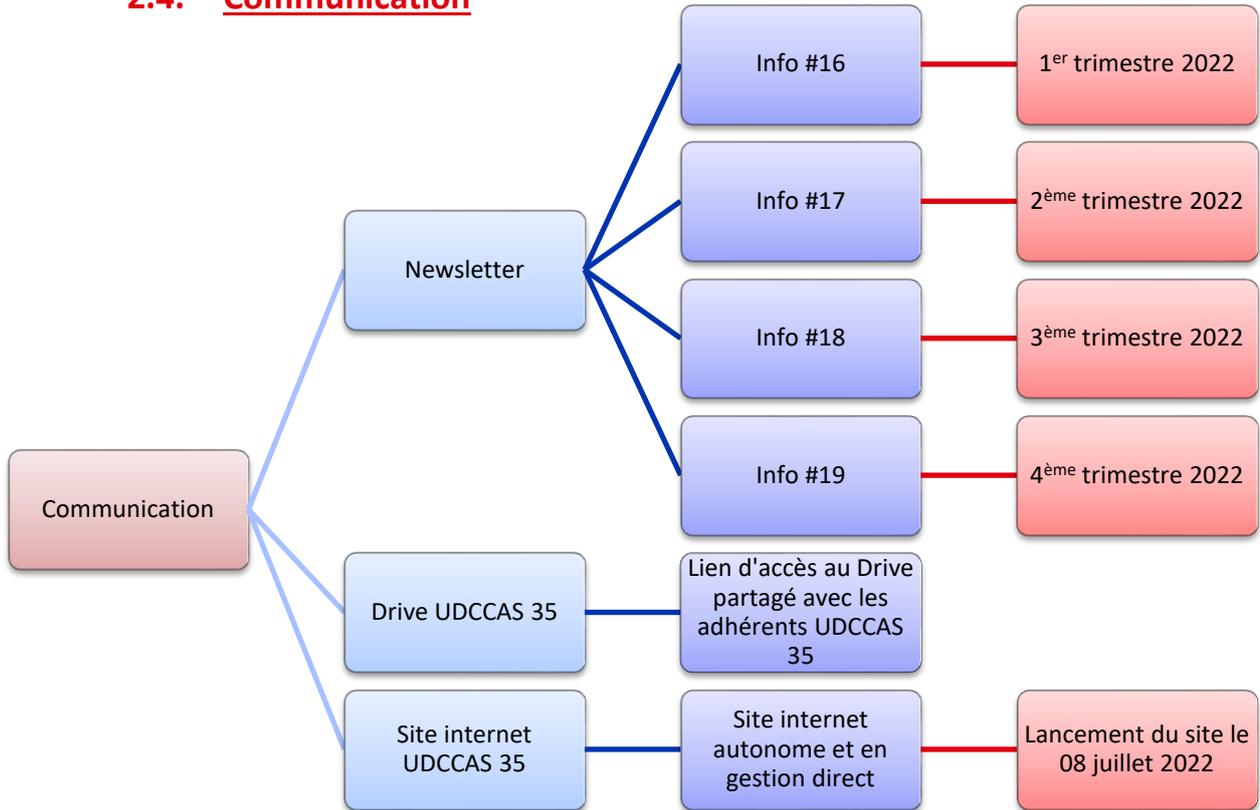
Brief le jour J avec les administrateurs présents, le 08 juillet au PAF à Dinard.



De gauche à droite :

- Anne CHARLOT, Présidente de l'UDCCAS 35 (2014-2020) ;*
- Marie-Jo HALET, 1^{ère} Présidente de l'UDCCAS 35 ;*
- Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Conseillère Régionale Bretagne ;*
- Isabelle ROLLAND, Présidente de l'UDCCAS 35 (2020-2026) ;*
- Régine ROUÉ, Conseillère Régionale Bretagne ;*
- Isabelle LE CALLENNEC, Vice-présidente de l'UNCCAS ;*
- Bérengère TURMEL, Coordinatrice de l'UDCCAS 35.*

2.4. Communication



a) Drive UDCCAS 35

Le Drive UDCCAS 35 est à disposition des CCAS/CIAS adhérents. Le Drive permet de stocker et mettre à la disposition des CCAS/CIAS adhérents toute la documentation utile.

Mon Drive > CCAS/CIAS adhérents U...



Type de fichier ▾

Contacts ▾

Dernière modification ▾

Dossiers

Nom ↑

1- AG et Bilan d'a...	2- Conventions, ...	3- Communication	4- Précarité Ener...	5- ARS
6- Collectif Digni...	7- CPAM	8- Fracture num...	9- SAAD	10- Aides Faculta...
11- Epicerie Soci...	12- Interfédératio...	13- Mutuelle com...	14- Domiciliation	15- Logement-H...
16- SDAASP-SDA...	17- UNCCAS	18- Divers	19- Formations	20- CAF
21- rSa	22- Gens du Voy...	23- CNAV-CARSAT	24- Plan Pauvreté	25- RGPD
26- CDAD	27- Transports / ...	28- ABS	29- Elections et r...	30- Questions a...
31- Ukraine	32- Surendettem...	33- Schéma Dép...	34- CNIL	COVID-19

b) Newsletter UDCCAS 35

Depuis l'été 2017, l'UDCCAS 35 publie une newsletter trimestrielle, adressée à tous les adhérents par e-mail. En 2022, les newsletters comptent entre 11 et 14 pages.

iNFO # 16

AGENDA

- ⇒ Réunion Bureau UDCCAS 35 : vendredi 14 janvier 2022 à 14h30 en visioconférence.
- ⇒ Réunion Conseil d'Administration UDCCAS 35 : lundi 31 janvier 2022 à 14h30 à Noyal-Châtillon-sur-Seiche.
- ⇒ Réunion SAAD en visioconférence : jeudi 03 février 2022 à 14h.
- ⇒ Groupe de travail "Logiciel Métier action sociale" : lundi 21 février 2022 à 14h30 (lieu en attente)
- ⇒ Réunion d'information sur le surendettement : mardi 22 février 2022 à 10h à Cesson-Ségué.
- ⇒ Signature du "Protocole départemental pour la mise en œuvre d'un plan d'actions interinstitutionnel et partenarial en faveur de l'emploi sur le secteur de l'aide à domicile" : mardi 22 février 2022 après-midi.
- ⇒ Réunion de Bureau UDCCAS 35 : lundi 14 mars 2022 à 14h30 à La Guerche-de-Bretagne.
- ⇒ Congrès UDCCAS : mardi 29 et mercredi 30 mars 2022 à Paris.
- ⇒ Les 20 ans de l'UDCCAS 35 : vendredi 08 juillet 2022 à Dinard (journée complète)

Janvier-Février-Mars 2022

Sommaire

Le Mot de la Présidente de l'UDCCAS 35

Les 20 ans de l'UDCCAS 35

Des formations UNCCAS délocalisées sur le 35

Dossier commun : Aides à l'Autonomie

Nouvelles dispositions FSL en 2022

Solidaribus

Infos & Actus

Appels à Projet et à Candidature

**Agir pour tout le monde,
En particulier.**

iNFO # 17

AGENDA

- ⇒ Réunions et formations UDCCAS 35
- ⇒ Formation UNCCAS "Organisation et fonctionnement du CCAS/CIAS" : 26 et 27 avril 2022 à Thorigné-Fouillard
- ⇒ Réunion d'Informations "surendettement" : 29 avril 2022 à Cesson-Ségué
- ⇒ Réunion du Conseil d'Administration UDCCAS 35 : 30 mai 2022 à Dinard
- ⇒ Formation UNCCAS "Coopération entre SAAD/SAAD/SPASAD" : 22 et 23 juin 2022 à Rennes
- ⇒ Les 20 ans de l'UDCCAS 35 : vendredi 08 juillet 2022 à Dinard (journée complète)
- ⇒ Réunion #2 du Groupe de travail "Logiciel Métier action sociale" : septembre / octobre 2022
- ⇒ Réunion Conseil d'Administration UDCCAS 35 : jeudi 29 septembre 2022 à 14h30 (CAS à l'Ouest de Rennes à Mordelles)
- ⇒ Formation UNCCAS "De la mise à l'abri au logement" : lundi 14 novembre 2022 à Rennes
- ⇒ Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles pour les AVS des SAAD engagés dans l'action, à partir de septembre/octobre 2022

Avril - Mai - Juin 2022

Sommaire

L'UDCCAS 35 à 20 ans... et ça se fête!

L'association "Bulles Solidaires"

Webinaire "Valoriser les métiers de l'aide à domicile, pour répondre aux besoins du territoire"

Évaluer les risques professionnels avec OIRA

Réforme concernant la publicité et la conservation des actes administratifs

Futures orientations stratégiques des formations sanitaires et sociales portées par la Région Bretagne

Schéma de l'Autonomie du Département d'Ille-et-Vilaine

Évaluation des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux, l'outil de la HAS : SYNAÉ

Infos & Actus

Appels à Projet et à Candidature

**Agir pour tout le monde,
En particulier.**

iNFO # 19

Octobre - Novembre - Décembre 2022

Sommaire

1. Agenda
2. Les CCAS/CIAS en action : Une action de prévention des Violences Intra-Familiales (VI) portée par le CCAS de Noyal-Châtillon-sur-Seiche
3. 4ème Comité de Suivi des Chartes Départementales pour des obsèques dignes
4. L'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP) en territoire
5. Un Centre Social itinérant pour les Gens du Voyage
6. Journée Départementale "Logement & Incurie"
7. EHPAD Apprenant : une expérimentation du CNFPT
8. SAAD : quelques actualités
9. Formations
10. Infos & Actus
11. Appels à Projet et à Candidature

**Agir pour tout le monde,
En particulier.**

iNFO # 18

Juillet - Août - Septembre 2022

Sommaire

1. Agenda
2. Rétrospective des 20 ans de l'UDCCAS 35
3. Vos contributions dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental pour l'Autonomie
4. Campagne d'informations : "Ensemble pour l'Autonomie"
5. Une colocation sociale à Saint-Aubin-du-Cormier
6. Un Dressing pour Tous à Vern-sur-Seiche
7. Qu'est-ce que la CCAPEX ?
8. Qu'est-ce que le Contrat d'Emploi Durable (CED) ?
9. Infos & Actus
10. Appels à Projet et à Candidature

**Agir pour tout le monde,
En particulier.**

c) Le site internet de l'UDCCAS 35

Adresse du site de l'UDCCAS 35 : www.udccas35.fr



L'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ile-et-Vilaine

Le réseau des CCAS & CIAS Brétilliens

SERVICES

L'UDCCAS 35 propose à ses adhérents :

- une mise en réseau (entre CCAS/CIAS et avec les partenaires)
- un soutien et une écoute pour toute question liée à l'action sociale et aux CCAS/CIAS
- une représentation des CCAS/CIAS auprès des partenaires
- une transmission d'informations
- l'organisation de temps d'information thématique, de formations
- une newsletter trimestrielle
- un accès à une documentation partagée (le Drive UDCCAS 35)

[En savoir plus](#)



À PROPOS

L'UDCCAS 35 est une association d'élus locaux. L'Union se compose, en majorité, de Vice-Présidents de CCAS/CIAS / d'Adjoint(e)s à l'Action Sociale, qui se réunissent régulièrement (réunions de Bureau, Conseils d'Administration, Assemblées Générales, Réunions de travail).

L'interconnaissance des élus, le partage d'expériences et la co-construction permettent à l'UDCCAS 35 de se dynamiser, d'être connue et reconnue sur le territoire départementale.

[Lire la suite](#)

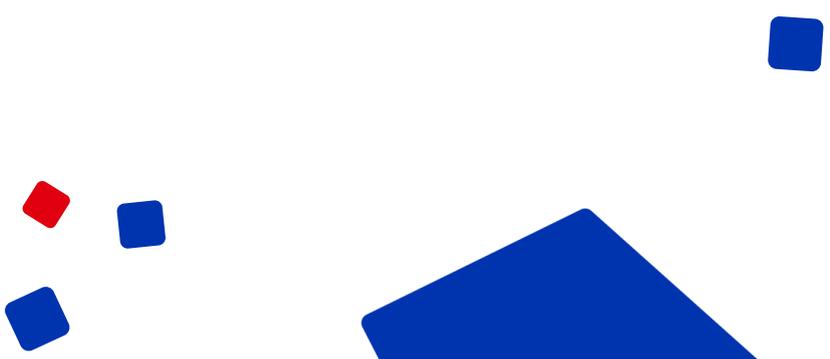
Contactez-nous



12, rue Louis Pasteur
35 240 Retiers
06 38 04 73 08
udccas35@gmail.com

NOM	Prénom
Commune / Territoire	
Fonction / Poste	
Email	
Adresse	
Téléphone	
Rédigez votre message ici	

[Envoyer](#)



Siège Social

12, rue Pasteur

35240 Retiers

06 38 04 73 08

udccas35@gmail.com

